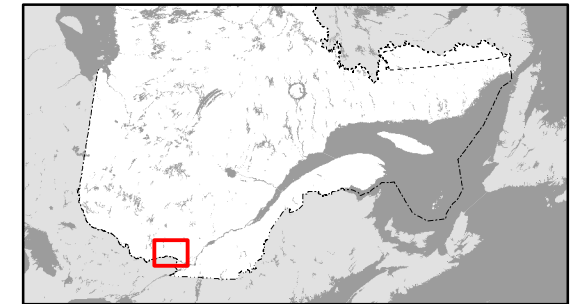






Avertissement : Les limites dessinées sur cette carte sont fournies à titre indicatif pour permettre une diffusion cartographique de l'information. En cas de conflit entre ces limites et les descriptions légales des entités représentées, ces dernières prévalent.

Délimitation des zones pour l'application des mesures associées à la MDC



-  Lieux de prélèvements d'échantillons
-  Zone de surveillance rehaussée (ZSR) :
 - Les densités de cerfs de Virginie doivent être maintenues faibles
 - Un grand nombre de cerfs doit être analysé chaque année
-  Zone de restrictions de déplacements (rayon de 45 km) :
 - Certaines pièces anatomiques ne doivent pas quitter cette zone
 - En 2021, l'analyse des cerfs de Virginie et des orignaux est obligatoire
-  Zones de chasse

Metadata

Système de référence géodésique
GCS North American 1983, NAD 83
Projection cartographique Conique de Lambert

0 5 10 15 km
1/450 000

Source Ministère de la Sécurité publique:
Carte de base (PUBLIQUE) du
gouvernement du Québec

Réalisation Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction de l'expertise sur la faune terrestre,
l'herpétofaune et l'aviafaune

Note : Le présent document n'a aucune
portée légale.

©Gouvernement du Québec, 2021